

2013/6156 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 75 000 euros à l'Association "Quai des Ludes" sise 112, cours Charlemagne à Lyon 2e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial) (BMO du 16/12/2013, p. 2690)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Je vous appelle à voter cette aide de 75.000 euros à l'Association « Quai des Ludes », très connue sur Lyon pour sa compétence dans le domaine des ludothèques et je crois que nous devons l'accompagner dans la phase de développement de son projet, avec l'ensemble des partenaires qui sont avec nous et qui reconnaissent la qualité de Quai des Ludes.

Avis favorable de la Commission.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous demandez, par cette délibération, de voter pour l'association « Quai des Ludes » une subvention d'équilibre de 75.000 € en complément des un peu plus de 30.000 € de subvention de fonctionnement déjà votés pour cette année 2013.

Cette association a 40 ans d'existence. Elle a pour objet de proposer des espaces de jeux, des animations et des prêts de jeux à destination des enfants mais aussi des personnes âgées ou personnes handicapées. Sa philosophie est l'accès au jeu pour tous, c'est pourquoi elle agit également auprès des publics en difficulté sociale. Située quai Perrache dans le 2^e arrondissement, elle a déménagé en 2012, pour s'installer dans le centre commercial de la Confluence.

Hébergée par le Ludopôle qui accueille également, sur une surface de 1.800 m², deux boutiques de jouets et jeux de société, un centre de formation aux métiers du jeu et du jouet, un bar à jeux ainsi qu'une « garderie jeux », l'association connaît de sérieuses difficultés financières. La subvention proposée à notre vote ne représente qu'une petite partie de son déficit.

En effet, pour l'association « Quai des Ludes » la transition est difficile. Avec le déménagement, la surface de ses locaux a été multipliée par cinq atteignant environ 1.000 m², son budget a doublé, mais les subventions de fonctionnement n'ont pas évolué. Leur part dans le budget est passée de 35 à 15 %.

Pourtant ce pôle national du jeu et du jouet qu'est le Ludopôle se montre très attractif puisqu'il a reçu en 2013, environ 100.000 visiteurs dont 60.000 pour l'association « Quai des Ludes ».

Devant la gravité de la situation financière, nous vous posons plusieurs questions :

- Lorsqu'il a été décidé de soutenir l'installation de l'association dans son nouvel espace par une aide à l'investissement de 500.000 €, est-ce que vous avez été, Monsieur le Maire, suffisamment vigilant ? Je veux dire : avez-vous étudié sérieusement toutes les conditions de viabilité de ce projet ?

- L'installation de ce pôle de jeux vous permettait de vendre aux Lyonnais un pôle de loisirs à la Confluence, alors qu'il est en réalité un centre commercial. Est-ce que cela ne vous a pas incité à agir dans une certaine précipitation ?

- Ou alors, tout simplement, auriez-vous donné votre aval à un projet ambitieux et louable sans vouloir en assumer les conséquences financières, en n'ajustant pas les subventions à l'augmentation de l'activité ?

Nous attendons de votre part plus de vigilance et un meilleur accompagnement pour « Quai des Ludes », c'est urgent.

Quoiqu'il en soit, nous soutenons cette association car elle offre une réelle qualité de service, elle est un exemple en matière d'innovation et son rôle social est incontestable.

M. LE MAIRE : C'est ma vigilance qui m'a fait appeler le groupe « Unibail » pour que leur loyer soit adapté et qu'un effort de la Ville de Lyon soit fait. Je me suis réjoui que ce groupe, à cette occasion, m'ait dit qu'en l'espace d'un an le chiffre d'affaires avait augmenté de 20 % et que notamment sur les derniers mois, le fonctionnement du pôle de loisirs devenait extrêmement satisfaisant.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)